

Pour la désobéissance civique, de José Bové et Gilles Luneau.

Note de lecture, par Eric Macé.

Par les temps conservateurs et légalistes qui courent, il est toujours précieux de rappeler que la démocratie ne se résume pas à la loi de la majorité électorale, d'autant que ces majorités sont souvent peu assurées (George W. Bush en 2000 et Jacques Chirac en 2002) et que de nombreuses décisions se prennent dorénavant dans des instances technocratiques et internationales non élues démocratiquement. C'est à ce rappel qu'est consacré le livre de José Bové et Gilles Luneau, un livre qui est aussi un exercice de légitimation historique, théorique et politique des actions menées par José Bové depuis la résistance au camp militaire du Larzac dans les années 1970 jusqu'aux plus récentes actions de fauchage des essais d'OGM en plein champ. L'action contestataire démocratique extraparlamentaire la plus traditionnelle en France est celle de la manifestation, et on peut observer comment elle s'est transformée pendant les deux derniers siècles, depuis l'affrontement quasi-militaire des massives manifestations ouvrières au XIX^e siècle jusqu'à la « création d'événement » médiatiques que sont les manifestations contemporaines, qui cherchent plus à faire passer leur message en attirant les médias au moyen d'une recherche d'originalité dans la forme qu'à faire la démonstration physique d'une capacité de mobilisation (voire de violence) des masses. C'est une autre forme d'action contestataire extraparlamentaire qui est ici mise à l'honneur, celle que les auteurs désignent comme « désobéissance civique ». Elle se distingue doublement de la manifestation. Tout d'abord, elle est fondamentalement non-violente. En cela, elle rompt avec la dimension révolutionnaire et émeutière toujours présente dans les manifestations de masse, et ceci pour une raison principale : l'horizon de la désobéissance civique

n'est pas la prise du pouvoir politique, pas plus que la lutte des classes, mais la modification de la loi selon les procédures démocratiques elles-mêmes, en agissant sur les pouvoirs législatifs et exécutifs via la constitution d'un « public » relayant, par l'expression de son opinion, la lutte des acteurs contestataires eux-mêmes. La non-violence assure donc ici le maintien de l'action au sein d'un cadre démocratique partagé par tous ou, en tout cas, légitime pour tous. De ce point de vue, ce livre est un utile et pertinent effort de légitimation pour rappeler à ceux qui soutiennent ces luttes comme à ceux qui en rendent compte (les journalistes), l'ancrage historique, l'efficacité politique et la solidité théorique de l'action non-violente et de la désobéissance civile. On lit ainsi très facilement les rappels historiques et théoriques dans les 8 chapitres de la première partie du livre, qui vont de Gandhi au sous-commandant Marcos, de la résistance à la guerre d'Algérie aux « 343 salopes » en faveur de la légalisation de l'avortement, et jusqu'aux dernières luttes contre l'OMC (démontage du McDo de Millau en 1999) et les OGM (fauchages des essais en plein champ en 2004). Par ailleurs, tout comme le faisait Jacques Sémelin dans le n° 2 de *Cosmopolitiques* consacré à la violence, le livre réaffirme ainsi avec force que *l'action non-violente* n'est en rien une posture passive de retrait, mais à l'inverse un *usage non-abusif de la force* ayant pour objectif non pas la négation du droit et de la loi mais leur modification au moyen d'une interpellation publique quant aux motifs, aux principes et aux conséquences de la loi telle qu'elle existe, et ceci en opposant la légitimité de l'action contestataire à la légalité de la loi instituée. Autrement dit, la désobéissance civique est une forme de créativité législative démocratique extra-électorale et extraparlamentaire qui s'oppose aux autres formes de pouvoirs extra-électorales (lobby idéologiques, économiques ou géopolitiques) qui agissent en permanence (le plus souvent de façon opaque et technocratique) sur les orientations de la loi. C'est ici la seconde principale différence d'avec la manifestation : tandis que la manifestation (en tant qu'elle est le plus souvent autorisée) n'est que la représentation de la contestation de la loi (à travers la mise en scène des corps et des opinions de ceux qui s'y oppose), la désobéissance civique est performative : elle dénonce la loi en l'enfreignant, en opposant la légitimité de cette transgression (fondée sur une définition alternative du problème considéré) à celle de la loi instituée. D'où l'oxymore de la notion de *désobéissance civique* : c'est en effet par souci civique de l'intérêt général que devrait exprimer la loi qu'il s'agit de désobéir à des lois considérées comme inévitables ou porteuses de risques, de sorte qu'il est bien question « d'une attaque de la loi pour défendre le droit » (p. 61). Ce qui

n'est pas sans risques pour les acteurs contestataires puisqu'ils se mettent délibérément et publiquement en situation de délinquance, voire de crime, mais ils acceptent de la faire parce qu'ils estiment que c'est par cette transgression et par sa répression que la question de la légitimité de l'une et de l'autre peut le mieux être posé. Et ceci non pas dans le seul registre des opinions (ce qui est le cas de la manifestation) mais dans le registre de l'action, à la fois contestataire et institutionnelle. On mesure mieux ainsi combien toute forme de désobéissance civique suppose, pour être à la fois authentique et efficace, un intense travail de cadrage et de préparation, comme le résumant les auteurs en donnant les six critères qui seuls, et nécessairement conjointement, permettent de définir une action contestataire comme une action de désobéissance civique :

- un acte assumé personnellement et en connaissance de cause,
- un acte désintéressé relatif à l'intérêt général,
- un acte de résistance collective qui propose en même temps qu'il s'oppose,
- un acte non-violent exigeant une « grande maîtrise de soi » (et d'autant plus que la répression est violente),
- un acte public,
- un acte ultime qui vient après d'autres formes de tentative de modification de la loi (p. 162).

De ce point de vue, José Bové et Gilles Luneau montrent très bien que les actions de désobéissance civile ne sont pas une spécificité anglo-saxonne mais qu'elles sont partagées dorénavant par de nombreux mouvements français et de nombreuses actions en France dès lors qu'il s'agit moins de faire la démonstration du nombre (dans la tradition française des manifestations syndicales ou politiques) que d'interpeller l'opinion publique (via les journalistes) sur un problème occulté ou négligé (les actions de Droit Au Logement ou d'Act Up par exemple) ou sur les effets et les risques de décisions politiques, technocratiques ou économiques (Greenpeace et le nucléaire, la Confédération paysanne sur l'OMC et les OGM).

Cependant, le problème principal de l'action contestataire est tout à la fois d'affirmer sa légitimité et de lutter contre les stratégies de disqualification mises en œuvre par ses adversaires au sein de ce vaste « conflit de définition » qu'est la sphère publique, et en particulier l'arène médiatique. Tout à son objectif de légitimation de ce type d'action spécifique qu'est la désobéissance civile, le livre semble faire l'impasse sur la question de la disqualification : il ne suffit pas en effet que la cause soit juste ou légitimée comme telle. Encore faut-il qu'elle

ne soit pas affaiblie par les manœuvres de l'adversaire (et leurs relais que sont les journalistes et les garants de la loi telle qu'elle est) et que les actions ponctuelles et spectaculaires de désobéissance soient elles aussi relayées par d'autres voix que celles de leurs auteurs, et pas seulement des voix civiques, mais aussi des voix scientifiques, syndicales, associatives et surtout politiques. Car le risque de telles actions est bien d'apparaître, au sein de la grande lessiveuse des médias, comme un folklore contestataire ritualisé (au même titre que les manifestations « originales ») que l'on n'hésitera pas, en fonction de l'état des rapports de force politique du moment, à matraquer rudement au nom du légalisme et sans que cela n'émeuve grand monde. Ainsi, comme on le sait, il existe toujours un possible effet pervers de la création d'événement médiatique et les mêmes images de répression policière d'une action de fauchage d'OGM peuvent être lues – à la fois par les journalistes et par les spectateurs – soit comme un scandale, soit comme l'ordre des choses. On peut tout à fait regretter de ce point de vue la véritable défiance envers le politique que semble exprimer la seconde partie du livre, et en particulier envers les Verts et notamment leur passage au ministère de l'environnement. Alors qu'on aurait pu penser qu'une action de désobéissance civile est d'autant plus efficace qu'elle trouve des relais politiques et, symétriquement, que toute action politique peut trouver dans certaines actions de désobéissance civile matière à la modification des rapports de pouvoir ou d'influence, y compris au sein d'un gouvernement.